MAITRISER LES EVOLUTIONS DE LA LEGISLATION SOCIALE

MRH-RHGC202

MAJ 20.01.2020

Nature de l'action

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné

Dirigeants d'entreprises, chefs du personnel et responsables administratifs et comptables de sociétés ou associations.

Pré-requis

Avoir suivi le stage « ***l'essentiel du droit du travail*** » ou posséder les connaissances équivalentes.

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Réaliser une veille juridique et opérationnelle de l'état du droit social
- Elargir son point de vue en dehors de son environnement habituel, en bénéficiant du partage d'expériences
- Lister les actions à mettre en place dans son contexte professionnel, en s'appropriant les nouvelles règles légales, réglementaires et jurisprudentielles actuelles et à venir

Modes d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes pédagogiques

- Exposés,
- Discussions,
- Traitement de cas particuliers.

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis.

Durée et rythme

4 jours, soit 28 heures.

PROGRAMME

Cette formation comprend 4 séances indépendantes permettant l'inscription des participants tout au long de l'année.

Le programme de chacune de ces séances est déterminé par l'actualité sociale, l'évolution de la jurisprudence et les besoins des participants.

L'actualisation des connaissances porte notamment sur les thèmes suivants :

Conclusion et vie du contrat de travail

- Forfait jours : le contrôle de la charge de travail
- Le compte personnel de formation
- CDD, défaut de signature
- Paiement des heures supplémentaires en cas d'opposition de l'employeur
- Télétravail & indemnité d'occupation des lieux
- Prévoyance : gare au formalisme !

Paie

- Régime social et fiscal de faveur pour les heures supplémentaires et complémentaires
- Contrôle URSSAF : délai supplémentaire pour répondre à la lettre d'observation
- Régime de prévoyance ; soyez attentif au formalisme
- Quand le tribunal reconnait une situation de travail dissimulé : quels risques financiers ?

Hygiène & sécurité

- Discrimination & obligation de sécurité de l'employeur
- Harcèlement moral & rupture du contrat de travail
- Sécurisez vos délégations de pouvoirs
- Délai de contestation de la prise en charge d'un AT
- Inaptitude du salarié
- Accident du travail : décret du 23 avril 2019
- Règlement intérieur

Représentant du personnel

- Désignation d'un représentant syndical au CSE
- Statut protecteur du défenseur syndical
- Protection des salariés à l'initiative d'une demande d'organisation des élections
- Annulation du mandat syndical : rétroactivité ?

Discipline et rupture du contrat de travail

- Rupture CDD et Accident de Travail
- Solde de tout compte : condition essentielle
- Panorama de jurisprudence : la rupture conventionnelle
- Mise à la retraite d'office ? oui mais à quelles conditions ?

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y
Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245